

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2015

Absente excusée : Linet Fabienne

Date d'envoi de la convocation : 23 février 2015

Adoption du procès verbal de la séance du 16 janvier 2015, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

Au 15.01.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 64 dont 40 hommes et 24 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 48 (≈ 75 %).

Au 15.02.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 65 dont 40 hommes et 25 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 46 (≈ 71 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} février 2015, un solde créditeur de 1 600 552,45 €.

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2014

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2014, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de M. Schouller, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement – excédent de l'exercice :	180 044,51 €
Section d'investissement – excédent de l'exercice :	14 118,00 €
Excédent de l'exercice :	194 162,51 €

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

POINT 2 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2014

Le compte administratif de l'exercice 2014 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement - excédent de clôture :	1 107 499,59 €
Section d'investissement - excédent de clôture :	505 632,57 €

Compte tenu de l'excédent de la section de fonctionnement de 1 107 499,59 €, de l'excédent de la section d'investissement de 505 632,57 € TTC et qu'aucun besoin de financement complémentaire n'est constaté, il n'y a pas d'affectation des résultats, les sommes sont maintenues respectivement comme suit : 1 107 499,59 € en section de fonctionnement au compte R 002, 505 632,57 € en section d'investissement au compte R 0001.

POINT 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT – Exercice 2014

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2014, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de M. Schouller, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement – excédent de l'exercice :	32 109,70 €
Section d'investissement – excédent de l'exercice :	247 884,29 €
Excédent de l'exercice :	279 993,99 €

Les résultats de clôture sont de :

Section de fonctionnement – excédent de l'exercice :	33 900,70 €
Section d'investissement – déficit de l'exercice :	0,70 €
Excédent de clôture :	33 900,00 €

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

POINT 4 : CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR 3 DE GROUPAMA

La commune a conclu le 1^{er} avril 2010, auprès de Groupama, un contrat d'assurance VILLASSUR 2 qui mentionne les garanties souscrites pour la collectivité, les bâtiments communaux, le mobilier urbain et le matériel informatique.

Groupama nous propose de passer au contrat VILLASSUR 3 qui permettra d'adhérer à une nouvelle version du contrat VILLASSUR avec des garanties et des montants mis à jour, concernant notamment les dommages aux biens (bâtiments communaux), la responsabilité générale des communes, la responsabilité atteinte à l'environnement et la protection juridique.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Groupama et autorise le Maire à signer le contrat d'assurance VILLASSUR 3.

POINT 5 : CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le contrat de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux (mairie, salle de sport, centre socioculturel) arrive à échéance le 28 février 2015. Notre fournisseur actuel EDF Collectivités, ainsi que la société CPE Energies nous ont transmis une offre sur 3 ans. La proposition de la société CPE Energies étant plus avantageuse, le Maire propose au conseil municipal de changer de fournisseur. Le

contrat prendra effet le 11 mars 2015 pour la mairie, le centre socioculturel et la salle de sport et le 01 septembre 2015 pour l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de fourniture de gaz naturel avec la société CPE Energies (Total Energie Gaz).

POINT 6 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RENATURATION DES RUISSEAUX ENTRE LE SAFE ET LA COMMUNE DE BETTING

Le 30 janvier 2010, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention tripartite entre le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE), la commune de Betting et la commune de Cocheren pour les études et travaux de la renaturation des ruisseaux du Dotelbach et du Kochernbach. Le coût des études était de 41 715,00 € HT, après déduction des subventions, la charge nette pour le syndicat était de 4 171,50 € dont 390 € pour Betting.

Le 26 avril 2013, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renaturation des ruisseaux. L'enveloppe financière globale était de 1 030 446,82 € HT et l'estimation à la charge de la commune, après déduction des subventions de 80 % s'élevait à 78 316,43 € HT.

Par courrier reçu le 04 février 2015, le SAFE demande l'approbation de l'avenant n°1 modifiant la convention sur les deux points suivants :

- Après ouverture des offres, le montant des travaux s'élève à 448 205,25 € HT – 537 846,30 € TTC. Les dépenses de travaux et frais annexes à la charge de la commune seront de 153 908,24 € HT, à ce montant seront déduites les subventions à hauteur de 80 %.

- L'ajout de la phrase « Si le SAFE ne pouvait pas financer entièrement ce projet, la commune de Betting s'engagerait à prendre à sa charge le solde des travaux respectifs (travaux non éligibles, non subventionnés et frais de fonctionnement éventuels).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces modifications et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renaturation des ruisseaux entre le SAFE et la commune de Betting.

POINT 7 : REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Par courrier reçu le 21 janvier 2015, l'Académie Nancy-Metz, nous informe de la suppression d'un poste à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2015. Elle nous invite par conséquent à envisager un regroupement pédagogique intercommunal avec une commune voisine.

Actuellement, l'école élémentaire est composée de deux classes, le retrait d'un poste entraînerait la création d'une classe unique regroupant cinq niveaux.

Un regroupement pédagogique intercommunal est donc envisagé avec la commune de Béning Les Saint Avold, où un poste à l'école élémentaire sera également supprimé à la prochaine rentrée.

Après plusieurs réunions avec les parents des élèves, les professeurs des écoles et l'inspecteur de l'éducation nationale, un accord est intervenu entre les deux communes.

Le Maire propose au conseil municipal, un regroupement pédagogique intercommunal entre les écoles élémentaires de Béning Les Saint Avold et de Betting, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention (Hellé P.), accepte le principe du regroupement des écoles élémentaires de Béning Les Saint Avold et de Betting et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ce regroupement pédagogique intercommunal.

POINT 8 : DEMANDES DE SUBVENTION

Subvention pour voyages scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

Prévention routière

Le comité départemental de la Moselle sollicite une subvention pour poursuivre la lutte contre l'insécurité routière. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 €.

POINT 9 : DIVERS

Elections départementales

Le bureau de vote sera ouvert les 22 et 29 mars de 8h à 18h.

La liste des assesseurs au bureau de vote a été établie.